

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS CONSEIL  
MUNICIPAL DE GARNERANS N°05  
Séance du 07 Avril 2023**

L'an deux mille vingt-trois et le **7 avril à 20 heures**, le Conseil municipal de la commune de Garnerans, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi à la salle Yves Picard à Garnerans, sous la présidence de Monsieur Dominique VIOT, maire.

**Présents :**

Elise AUCLAIR-BURDEAU, Aurélien BERRY, Stéphane CANTE, Sophie GUINET, Gaëlle LABALME, Karine MOMMESSIN, Evelyne MONFRAY, Marianne MORSLI, Karine POTHIER, Franck RAMPON, Roger RIBOLLET, Gilles VATOUX, Dominique VIOT.

**Absent excusé :**

Pierre BAILLY-BECHET donne pouvoir à Aurélien BERRY.

Nombre de conseillers en exercice : **14**

Présents et représentés : **14**

Date de la convocation : 3 avril 2023

Date d'affichage : 3 avril 2023

Conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, Mme Marianne MORSLI a été nommé secrétaire de séance.

**N °05 : Vote des restes à réaliser**

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Monsieur Le Maire explique au conseil municipal que la clôture du budget d'investissement 2022 intervient au 31 décembre 2022, et qu'il convient pour assurer le paiement des dépenses engagées non mandatées et la perception des recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre d'établir l'état des restes à réaliser de la section d'investissement à reporter sur l'exercice 2023.

Au vu de l'exécution et des engagements au 31 décembre 2022 :

- Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 167 761,20 €

- Le montant des recettes d'investissement du budget principal à reporter ressort à 0 €.

Il est donc proposé au conseil municipal d'adopter les états de dépenses et de recettes restant à réaliser.

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés :**

➤ **ADOpte les restes à réaliser suivants :**

**Le montant des dépenses d'investissement du budget principal à reporter ressort à 167 761,20 € et est constitué de :**

○ 2031	Frais d'études	84,00 €
○ 2128	Autres agencements et aménagements de terrains	220,00 €
○ 21318	Autres bâtiments publics	2 500,00 €
○ 2183	Matériel de bureau et matériel informatique	100,00€
○ 2313	Constructions	27 000,00 €
○ 2315	Installations, matériel et outillage techniques	137 857,20 €

➤ **De reporter ces restes à réaliser au budget primitif 2023**

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Certifié publié ou notifié selon les termes de la réglementation en vigueur

Le Maire,  
Dominique VIOT

